

DECRET N° 2006-192 DU 03 MAI 2006

Portant nomination du Colonel SOULEMANE Chabi en qualité de Directeur des Services de Liaison et de Documentation.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 92-5 du 22 janvier 1992 portant création et attributions de la Direction des Services de Liaison et de Documentation ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 avril 2006 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Colonel SOULEMANE Chabi est nommé Directeur des Services de Liaison et de Documentation.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 mai 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Ministre de la Défense Nationale,

Issifou Kogui N'DOURO.-

Le Ministre délégué Chargé du Budget auprès
du Ministre du Développement, de
l'Economie et des Finances,

Albert Sègbègnon HOUNGBO

AMPLIATIONS : PR 6 MDN 1 MDEF 1 SGG 2 INTERESSE 1 CAB/MIL 1
ADC 1.-